ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations

Question écrite n° 10821

Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'interdiction de tout cumul entre les ASSEDIC et le paiement d'un « petit boulot ». En effet, il estime très peu productive cette interdiction qui n'incite absolument pas les chômeurs à tenter un petit boulot qui pourrait ensuite se transformer en un emploi stable. Il lui demande s'il entend modifier cette législation qui tend à pousser les chômeurs à travailler au noir.

Données clés

Auteur : M. Frédéric de Saint-Sernin
Circonscription : Dordogne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10821
Rubrique : Chômage : indemnisation
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 427
Question retirée le : 18 mai 2004 (Fin de mandat)